



Rental Housing Improvement Program

Helping landlords repair rental properties



Landlords of rental properties may be eligible for financial assistance to repair or restore their property to a minimum level of health and safety.

Eligible units

Landlords of rental properties may be eligible for assistance.

Eligible units are:

- located in Manitoba outside of First Nations communities
- rented at or below the affordable rent amount for the area
- leased, or intended to be leased, to tenants whose total gross household income is at or below the income limit set by Manitoba Housing for the community
- rented, or intended to be rented, to occupants who are not relatives of the landlord
- not currently earning forgivable financial assistance under a federal, provincial or federal/provincial government housing program

- not receiving ongoing operating subsidy or assistance under a federal, provincial or federal/provincial program (does not include rent supplement)

Eligible repairs

Landlords may be eligible for financial assistance to make repairs that bring a property up to a minimum level of health and safety. Repairs must relate to at least one of the following:

- structural
- plumbing
- fire safety
- electrical
- heating

A program officer may visit your property to determine what repairs are needed.

Available assistance

Up to \$24,000 per self-contained unit for eligible repairs may be available to qualified landlords. If the rental property is located in a northern or remote community, up to \$28,000 may be available to qualified landlords.

Important notes

- This assistance does not need to be paid back unless the landlord does not comply with the terms and conditions of the required 15-year operating agreement.
- The landlord will be responsible for any repair costs that exceed the financial assistance available under the Rental Housing Improvement Program.
- Work done before program approval is not eligible for financial assistance.

Contact Manitoba Housing for more information about affordable rent amounts and gross household income limits set for your community, and other requirements to qualify for this program.

How to apply

Manitoba Housing releases a request for proposals for Rental Housing Improvement Program assistance annually. If you want more details, or information on other repair programs, please contact Manitoba Housing or visit manitoba.ca/housing/repair.html

Phone: 204-945-5566 in Winnipeg or toll-free 1-866-689-5566 outside of Winnipeg.

Email: housing@gov.mb.ca

In person: 2nd Floor - 352 Donald Street Winnipeg, MB R3B 2H8

The Rental Housing Improvement Program is provided with financial support from the Government of Canada.

Available in alternate formats on request.

May 2016



Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs

Aider les locateurs à réparer des biens de location



Manitoba 

Les propriétaires de biens de location peuvent avoir droit à une aide financière pour réparer ou restaurer leurs logements afin de les rendre conformes aux normes minimales de salubrité et de sécurité.

Unités locatives admissibles

Les propriétaires de biens de location peuvent avoir droit à une aide financière.

Pour être admissible :

- l'unité locative doit être située au Manitoba (à l'extérieur des collectivités des Premières Nations);
- le loyer demandé doit être égal ou inférieur aux loyers abordables pour la région;
- l'unité locative est louée ou sera louée aux locataires dont le revenu brut total n'excède pas le montant limite établi par Logement Manitoba;
- l'unité locative est louée ou sera louée à des occupants qui ne sont pas membres de la famille du locateur;
- le locateur ne bénéficie pas actuellement d'une aide financière qu'il n'a pas à rembourser dans le cadre d'un programme de logement fédéral, provincial ou fédéral-provincial;

- le locateur ne reçoit pas de subvention de fonctionnement ou d'aide soutenue dans le cadre d'un programme fédéral, provincial ou fédéral-provincial (n'inclut pas le supplément au loyer).

Réparations admissibles

Les locateurs peuvent avoir droit à une aide financière afin de faire des réparations nécessaires pour que leur bien de location soit conforme aux normes minimales de salubrité et de sécurité. Les réparations doivent porter sur au moins l'un des éléments suivants :

- la structure
- la plomberie
- la sécurité-incendie
- l'installation électrique
- le chauffage

Un agent de programme pourra visiter votre bien de location pour déterminer les réparations nécessaires.

Aide financière

Les locateurs qui satisfont aux critères peuvent obtenir jusqu'à 24 000 \$ par logement autonome pour des réparations admissibles. Si le bien de location est situé

dans une région éloignée ou dans une collectivité du nord du Manitoba, les locateurs qui satisfont aux critères du programme peuvent obtenir jusqu'à 28 000 \$.

Avis importants

L'aide n'a pas besoin d'être remboursée à moins que le locateur ne respecte pas les modalités de l'accord d'exploitation de 15 ans qui est exigé.

Si le coût des réparations dépasse le montant de l'aide disponible dans le cadre du programme, le locateur doit assumer la différence.

Les réparations effectuées avant l'approbation de votre demande ne sont pas admissibles à une aide financière.

Communiquez avec Logement Manitoba pour obtenir de plus amples renseignements sur les loyers abordables et les limites relatives au revenu des ménages fixées pour votre collectivité, ou sur les autres conditions requises pour participer à ce programme.

Comment présenter une demande

Logement Manitoba diffuse annuellement une demande de propositions dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur ce programme ou d'autres programmes de réparation, veuillez communiquer avec Logement Manitoba ou consulter le site à : manitoba.ca/housing/repair.fr.html.

Téléphone : 204 945-5566 à Winnipeg ou, sans frais, au 1 866 689-5566 de l'extérieur de Winnipeg

Courriel : housing@gov.mb.ca

**En personne : 352, rue Donald, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8**

Le Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs est offert avec l'appui financier du gouvernement du Canada.

Disponible en formats substitués sur demande.

Mai 2016